

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1975 B 00010 Numéro SIREN : 301 853 172 Nom ou dénomination : CHAUSSURES BESSEC

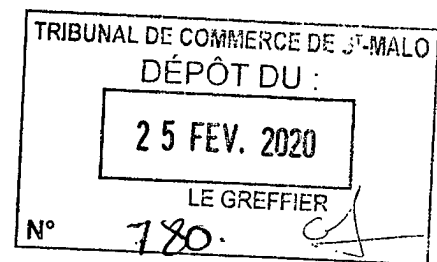
Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2020 sous le numéro de dépôt 780

Yves Lainé

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Rennes

18, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 15
35401 Saint-Malo Cedex

Téléphone 02 99 56 75 80
Fax 02 99 56 01 44



CHAUSSURES BESSEC SAS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 janvier 2015)

*Certifié conforme au
l'original*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 janvier 2015)

Aux Associés,

SAS CHAUSSURES BESSEC
2 place croix du fief
35400 SAINT-MALO

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **CHAUSSURES BESSEC**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de mes appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Malo, le 15 juillet 2015

Le Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Rennes

Yves LAINE



BILAN ACTIF

ACTIF	Bilan au 31/12/2014		Bilan au 31/12/2013		Bilan au 31/12/2012	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Capital souscrit non appelé (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, Brevets et droits similaires	106 395	95 214	11 181	38 359	27 177	70.85
Fonds commercial (1)	576 971	5 619	571 352	572 439	1 087	0.19
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions	127 084	105 866	21 218	24 685	3 467	14.04
Installations techniques Matériel et outillage	92 367	81 531	10 836	19 846	9 010	45.40
Autres immobilisations corporelles	3 415 263	2 772 117	643 146	708 357	65 211	9.21
Immobilisations en cours	16 718		16 718	14 538	2 180	15.00
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	103 757		103 757	103 757		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	30 520		30 520	30 520		
TOTAL II						
STOCKS ET EN COURS						
Matières premières, approvisionnements	7 070		7 070	11 130	4 060	36.48
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	1 473 034	201 810	1 271 224	1 483 627	212 403	14.32
Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES (3)						
Clients et Comptes rattachés	1 747 165		1 747 165	2 122 919	375 755	17.70
Autres créances	124 403		124 403	169 439	45 036	26.58
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	2 018 609		2 018 609	1 491 442	527 167	35.35
Charges constatées d'avance (3)	1 414 109		1 414 109	1 446 100	31 991	2.21
TOTAL III						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)						

(1) Dont droit au bail

356 543

(2) Dont à moins d'un an

30 520

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/01/2015 12	Exercice N-1 31/01/2014 12	Ecart N / N-1 Euros %	
PROPRIETES	Capital (Dont versé : 600 000)	600 000	600 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	60 000	60 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	635 713	635 713		
	Report à nouveau	3 708 582	3 400 096	308 486	9.07
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	481 538	388 486	153 052	49.61
FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	TOTAL I	5 465 833	5 004 296	461 538	9.22
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	18 200	18 200		
	TOTAL III	18 200	18 200		
	Provisions pour risques				
PROVISIONS	Provisions pour charges				
	TOTAL III				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL III				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL III				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
DETTE FINANCIERE	DETTE FINANCIERE				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	436 721	503 232	66 511	13.22
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTE D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 449 566	1 953 601	504 034	25.80
	Dettes fiscales et sociales	620 985	756 439	135 454	17.91
DETTE D'EXPLOITATION	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		1 389	1 389	100.00
	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	2 507 273	3 214 661	707 388	22.01
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 991 306	8 237 156	245 850	2.98
	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV				
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)				
Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV				
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)				
	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV				
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)				
	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV				

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 270 830

2 904 230

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2015			Exercice N-1 31/01/2014		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)							
Ventes de marchandises	9 350 346		9 350 346	9 522 327		171 981	1.81
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services	653 150		653 150	703 400		50 250	7.14
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	10 003 496		10 003 496	10 225 727		222 231	2.17
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			5 501	10 995		5 494	49.96
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			237 524	202 537		34 987	17.27
Autres produits			1 912	3 395		1 483	43.67
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			10 248 433	10 442 653		194 220	1.89
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises			4 670 455	5 188 229		517 774	9.98
Variation de stock (marchandises)			224 712	23 486		248 198	NS
Achats de matières premières et autres approvisionnements			46 248	42 030		4 219	10.04
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			4 060	9 700		13 760	141.86
Autres achats et charges externes *			2 146 694	2 213 826		67 132	3.03
Impôts, taxes et versements assimilés			153 986	159 081		5 094	3.20
Salaires et traitements			1 437 739	1 447 705		9 966	0.69
Charges sociales			485 148	505 593		20 444	4.04
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			285 918	305 664		19 745	6.46
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			201 810	214 118		12 308	5.75
Dotations aux provisions							
Autres charges			3 343	6 445		3 102	48.13
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			9 660 115	10 049 503		389 388	3.87
RESULTAT D'EXPLOITATION (III)			588 319	393 150		195 168	49.64
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2015 (12)	Exercice N-1 31/01/2014 (12)	Ecart N/N-1	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	210	190	20	10.53
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	70 022	59 672	10 350	17.34
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 734		5 734	
TOTAL V				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	12 478	15 468	2 990	19.33
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI				
RESULTAT COURANT (V - VI)				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45		45	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII				
RESULTAT D'EXPLOITATION (VII - VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	190 225	129 059	61 166	47.39
RESULTAT D'EXPLOITATION (VII - VIII - IX - X)				
PRODUITS FINANCIERS (V - VI - VII - VIII - IX - X)				
CHARGES FINANCIERES (VI - VII - VIII - IX - X)				
BENEFICE OU PERTE (avant impôts sur les bénéfices)				

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 76 308 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 76 308 Euros, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	76 308
Total	76 308

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2014 au 31/01/2015

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	683 365		
Constructions sur sol propre	90 374		
Installations générales agencements aménagements des constructions	36 710		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	92 367		
Installations générales agencements aménagements divers	2 916 197		174 441
Matériel de transport	99 285		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	219 814		5 525
Immobilisations corporelles en cours	14 538		16 718
TOTAL	3 469 285		196 684
Autres participations	103 757		
Prêts, autres immobilisations financières	30 520		
TOTAL	134 277		
TOTAL GENERAL	4 286 927		196 684

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			683 365	683 365
TOTAL				
Constructions sur sol propre			90 374	90 374
Installations générales agencements aménagements constr.			36 710	36 710
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			92 367	92 367
Installations générales agencements aménagements divers		0	3 090 638	3 090 638
Matériel de transport			99 285	99 285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			225 339	225 339
Immobilisations corporelles en cours		14 538	16 718	16 718
TOTAL		14 537	3 651 432	3 651 432
Autres participations			103 757	103 757
Prêts, autres immobilisations financières			30 520	30 520
TOTAL			134 277	134 277
TOTAL GENERAL		14 537	4 469 074	4 469 074

ANNEXE

Exercice du 01/02/2014 au 31/01/2015

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	72 568	28 264		100 833
Constructions sur sol propre	65 689	3 467		69 156
Installations générales agencements aménagements constr.	36 710			36 710
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	72 521	9 010		81 531
Installations générales agencements aménagements divers	2 248 468	228 052		2 476 520
Matériel de transport	99 285			99 285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	179 186	17 126		196 312
TOTAL	2 701 860	257 654		2 959 514
TOTAL GENERAL	2 774 429	285 918		3 060 347

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	28 264				
Constructions sur sol propre	3 467				
Instal.techniques matériel outillage indus.	9 010				
Instal.générales agenc.aménag.divers	228 052				
Matériel de bureau informatique mobilier	17 126				
TOTAL	257 654				
TOTAL GENERAL	285 918				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	18 200				18 200
TOTAL	18 200				18 200

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	214 118	201 810	214 118		201 810
TOTAL	214 118	201 810	214 118		201 810
TOTAL GENERAL	232 318	201 810	214 118		220 010
Mont dotations et reprises d'exploitation		201 810	214 118		

ANNEXE

Exercice du 01/02/2014 au 31/01/2015

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30 520	30 520	
Autres créances clients	1 747 165	1 747 165	
Impôts sur les bénéfices	16 042	16 042	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 474	17 474	
Débiteurs divers	90 887	90 887	
Charges constatées d'avance	1 414 109	1 414 109	
TOTAL	3 316 197	3 316 197	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	414	414		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	436 308	199 865	236 443	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 449 566	1 449 566		
Personnel et comptes rattachés	98 906	98 906		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114 047	114 047		
xe sur la valeur ajoutée	343 852	343 852		
Autres impôts taxes et assimilés	64 180	64 180		
TOTAL	2 507 273	2 270 830	236 443	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	216 424			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	200.0000	3 000			3 000

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2014 au 31/01/2015

Dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 737 830
Autres créances	10 271
Disponibilités	550
Total	1 748 651

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	414
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 273
Dettes fiscales et sociales	151 843
Total	222 530

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 414 109
Total	1 414 109

CHAUSSURES BESSEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 Euros
Siège social : Angle des rues Porcon et Place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO
301 853 172 RCS SAINT MALO

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

- I -

Le mercredi sept octobre deux mille quinze
A quinze heures,

Les associés de la société CHAUSSURES BESSEC, S.A.S. au capital de 600.000 € divisé en 3.000 actions de 200 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur la convocation du Président adressée par lettre à tous les associés.

Les membres de l'assemblée ont élargé une feuille de présence en entrant en séance.

M. Yves LAINE, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est présent.

L'assemblée est présidée par M. Philippe BESSEC en sa qualité de Président.

M. Bruno BESSEC est désigné comme secrétaire.

Le Bureau ainsi constitué arrête et certifie la feuille de présence et constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 3.000 actions formant le capital social.

L'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

- II -

Le Président dépose sur le bureau les pièces et documents suivants qui sont à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux comptes ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence de l'assemblée ;
- L'ordre du jour de l'assemblée ;
- Les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 janvier 2015 ;
- Les rapports du Président et du Commissaire aux comptes ;
- Et le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il déclare que les comptes annuels, les rapports du Président et du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées et, plus généralement, tous les documents prévus par la loi, ont été déposés au siège social et tenus à la disposition des associés dans le délai légal.

L'assemblée lui donne acte, sur sa demande, de cette déclaration.



L'ensemble des associés déclare également :

- prendre acte du non-respect du délai prescrit par la loi (article L. 225-100, alinéa 1^{er} du Code de Commerce) pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle et de l'absence de dépôt, avant la date du 31 juillet 2015, d'une requête en demande de prolongation de ce délai auprès du Président du Tribunal de Commerce de SAINT MALO,
- et renoncer expressément à tout recours à ce titre à l'encontre du Président.

- III -

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2015 et des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus au Président et au Directeur général ;
- Affectation du résultat.

M. Philippe BESSEC donne lecture à l'assemblée de son rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 janvier 2015 puis présente les comptes de cet exercice.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Ces lectures et présentation terminées, une discussion s'engage au cours de laquelle diverses observations et explications sont échangées entre les associés sur certains postes des comptes annuels ainsi que sur l'affectation du résultat.

Enfin, cette discussion étant close, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

- IV -

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et celle du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015 tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un bénéfice comptable de 461.538 €.

Elle approuve également sans réserve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, prend acte de l'absence de conclusion de convention nouvelle durant l'exercice clos le 31 janvier 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – QUITUS AU PRESIDENT ET AU DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale donne à M. Philippe BESSEC, Président, et à M. Bruno BESSEC, Directeur général, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 janvier 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

1. L'assemblée générale, après avoir constaté que la *Réserve légale* est entièrement dotée, décide, sur la proposition du Président, d'affecter la totalité du bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 461.538 € au poste *Autres réserves*.

2. D'autre part, pour se conformer à la loi, elle donne acte au Président de lui avoir rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois exercices sociaux précédant celui dont les comptes viennent d'être approuvés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Philippe BESSEC
Président



Bruno BESSEC
Secrétaire



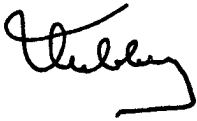
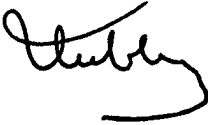
CHAUSSURES BESSEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 €

Angle des rues Porçon et place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO

301 853 172 RCS SAINT MALO

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 octobre 2015

N° d'ordre	Nom, Prénoms, domicile des associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom, Prénoms, domicile des mandataires	Signature
1	LA GRUNE TAR 2 Place de la Croix du Fief 35400 SAINT MALO	2943		M. Philippe BESSEC 7, rue de la Roche 35400 SAINT MALO	
2	Mlle Fanny BESSEC 21 rue de la Vierge de Grâce 35400 SAINT MALO	5			
3	M. Philippe BESSEC 7, rue de la Roche 35400 SAINT MALO	26			
4	M. Bruno BESSEC 30, rue Jean Delalande 35400 SAINT MALO	26			
	TOTAL	3.000			

TOTAL 3.000 actions sur les 3.000 actions composant le capital social.

LE PRESIDENT
(M. Philippe BESSEC)



LE SECRETAIRE
(M. Bruno BESSEC)



CHAUSSURES BESSEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 Euros

Angle des rues Porcon et Place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO

301 853 172 RCS SAINT MALO

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 JANVIER 2015

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

* * *

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, à l'effet de vous exposer l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 janvier 2015, les résultats de cette activité ainsi que les perspectives d'avenir, et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels soumis à votre approbation ont été établis dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices.

Aucune modification n'a été apportée aux méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sociaux.

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au titre de cet exercice s'est élevé à 10.003.496 €.

Les différentes charges d'exploitation ont été les suivantes :

. Achats	4.716.703 €
. Autres achats et charges externes	2.146.694 €
. Impôts et taxes	153.986 €
. Salaires	1.437.739 €
. Charges sociales	485.148 €
. Amortissements	285.918 €
. Dépréciations	201.810 €
. Autres charges	3.343 €

Compte tenu de ces charges, des autres produits de l'exercice et de la variation des stocks, le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 588.319 €.

Après incidence des résultats financier (+63.489 €) et exceptionnel (-45 €), et déduction faite de l'impôt sur les bénéfices, le résultat comptable est bénéficiaire de 461.538 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

La réserve légale étant entièrement dotée, nous vous proposons d'affecter la totalité du bénéfice comptable de l'exercice au poste *Autres réserves*.

Conformément aux dispositions de l'article 243 du C.G.I., nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article R. 225-102 du Code de Commerce.

SITUATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

L'activité de l'exercice écoulé a été d'un niveau inférieur à celle de l'exercice précédent.

Notre Société a en effet réalisé un chiffre d'affaires de 10.003.496 € au 31 janvier 2015 contre un chiffre d'affaires de 10.225.727 € au 31 janvier 2014, soit une baisse de 2,17 % (contre une progression de 4,60 % en 2013/2014).

Les produits d'exploitation se sont élevés globalement à 10.248.433 € contre 10.442.653 € au 31 janvier 2014.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont été ramenées de 10.049.503 € à 9.660.115 €, soit une diminution de 3,87 %.

Cette diminution des charges a principalement concerné le poste *Achats* (-513.556 €) –ce qui est lié à l'activité- ainsi que le poste *Charges externes* (-67.132 €).

Le poste *Salaires et traitements* est stable (-9.966 €).

Nous vous précisons que l'effectif moyen salarié n'a pas varié et était toujours de 48 personnes en 2014/2015.

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) pour un montant de 79.308 € (contre 53.523 € l'exercice précédent). Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pouvant être déterminé qu'à la fin de l'année civile en cours. Aucun préfinancement n'a été sollicité par notre Société au titre de ce mécanisme.

Les charges sociales ont ainsi été ramenées de 505.593 € au 31 janvier 2014 à 485.148 € au 31 janvier 2015.

Les charges d'exploitation ayant diminué dans une proportion supérieure à celle des produits d'exploitation, le résultat d'exploitation se traduit par un bénéfice de 588.319 € contre un bénéfice de 393.150 € au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2014.

Les produits financiers ont été portés de 59.862 € en 2013/2014 à 75.967 € en 2014/2015.

Après prise en compte des charges financières (12.478 €), le résultat financier est bénéficiaire de 63.489 € contre un bénéfice de 44.395 € l'exercice précédent.

Notre Société n'a enregistré qu'une charge exceptionnelle de 45 € au cours de l'exercice écoulé, d'où un résultat exceptionnel négatif à hauteur du même montant.

Déduction faite de l'impôt sur les bénéfices, l'exercice se solde par un bénéfice de 461.538 € (contre un bénéfice comptable de 308.486 € en 2013/2014).

Les postes du bilan appellent les quelques commentaires suivants :

- Les immobilisations nettes ont été ramenées de 1.512.499 € à 1.408.727 € ;
- Les créances sur la clientèle se chiffraient à 1.747.165 € au 31 janvier 2015 contre 2.122.919 € au 31 janvier 2014 ;
- La trésorerie disponible s'est améliorée et ressortait à 2.018.609 € à la clôture de l'exercice contre 1.491.442 € en début d'exercice ;
- Le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit a été ramené de 503.232 € à 436.721 € ;
- Notre Société n'a pas de dette financière à l'égard de ses associés ;
- Les dettes s'élevaient globalement à 2.507.273 € au 31 janvier 2015 contre 3.214.661 € au 31 janvier 2014 ;
- Les capitaux propres se chiffraient à 5.465.833 € à la clôture de l'exercice contre 5.004.296 € l'exercice précédent pour un capital social de 600.000 €.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société n'a enregistré aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET DEPUIS SA CLOTURE

Aucun fait marquant n'est à signaler au titre de l'exercice écoulé et aucun événement important de nature à remettre en cause les états financiers qui vous sont présentés n'est intervenu depuis la date d'arrêté des comptes.

MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les premiers mois de l'exercice en cours se déroulent normalement et l'activité est globalement satisfaisante. Il convient néanmoins de rester prudent compte tenu du contexte économique difficile.

MANDATS

Aucun mandat de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

DETTES FOURNISSEURS

Le montant des dettes fournisseurs (échéance à 30 jours) et comptes rattachés s'élevait globalement à 1.449.566 € au 31 janvier 2015

Au 31 janvier 2014, le montant des dettes fournisseurs (échéance à 30 jours) et comptes rattachés s'élevait globalement à 1.953.601 €.

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Aucun salarié ne détient d'actions dans le capital social.

DELEGATIONS

Aucune délégation visée par les dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce n'existe au sein de votre Société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre Société n'a pris, durant l'exercice clos le 31 janvier 2015, aucune nouvelle participation dans une société civile ou commerciale.

Vous trouverez en annexe aux comptes annuels toutes informations sur les sociétés dans lesquelles notre Société détenait une participation au 31 janvier 2015 ainsi que sur les résultats dégagés par ces sociétés au titre de leur dernier exercice clos.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Aucune opération n'a été réalisée en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce.

Aucune attribution d'actions gratuites en vertu des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce n'a été effectuée.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Votre Commissaire aux comptes vous donne dans son rapport spécial toutes informations sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, étant ici précisé qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue durant l'exercice clos le 31 janvier 2015.

Nous vous remercions enfin d'approuver les comptes annuels qui vous sont présentés et de vous prononcer en faveur de toutes les résolutions qui seront mises aux voix.

Le Président

